



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION D'EURE-ET-LOIR



- Janvier 2012 -

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION D'EURE-ET-LOIR



**Fermeture de l'Établissement de
Ravitaillement
Sanitaire des Armées (ERSA)
à CHARTRES**



SOMMAIRE

- I - CONVENTION ETAT – COLLECTIVITES TERRITORIALES – PARTENAIRES

- II - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- III - FICHES ACTIONS

- IV - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

B fg n / H. K

**- I - CONVENTION ETAT,
COLLECTIVITES TERRITORIALES,
PARTENAIRES**

B f3 n / H. H

PLR EURE-ET-LOIR

ENTRE :

L'Etat, représenté par M. Lionel BEFFRE, Préfet d'Eure-et-Loir,

Le Conseil Régional du Centre, représenté par M. François BONNEAU, Président,

Le Conseil Général d'Eure-et-Loir, représenté par M. Albéric de MONTGOLFIER, Président,

La Communauté d'Agglomération Chartres Métropole, représentée par
M. Jean-Pierre GORGES, Président,

La Chambre territoriale de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, représentée par
M. Joël ALEXANDRE, Président,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir représentée par
M. Michel CIBOIS, Président,

Le Comité de développement économique d'Eure-et-Loir (CODEL), représenté par
M. Luc LAMIRAULT, Président ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008, relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

VU la lettre de la DIACT du 28 novembre 2008, adressée au Préfet d'Eure-et-Loir, l'informant d'une délégation d'un million d'euros pour accompagner la mise en œuvre du Plan Local de Redynamisation du Bassin de CHARTRES,

VU le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2011 du Comité Interministériel pour les Restructurations de Défense ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat.

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

B f3 n / H. M

Le département d'Eure-et-Loir sera touché par le resserrement du plan de stationnement des unités de défense qui conduira à la fermeture en 2013 de l'Etablissement de Ravitaillement Sanitaire des Armées (ERSA) de Chartres. Ce sont au total 128 postes qui seront supprimés.

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un important dispositif d'accompagnement des territoires concernés a été mis en place.

Le plan local de redynamisation (PLR) de Chartres, accompagné de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, a pour objectif de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité économique directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par la restructuration.

Les partenaires du présent contrat s'accordent à mobiliser des moyens exceptionnels dans l'Eure-et-Loir pour accompagner ces restructurations. Pour ce faire, et afin d'optimiser la synergie des actions et des moyens, les signataires décident de mettre en œuvre le présent PLR.

Article 2 – Objectif retenu.

Les parties signataires se fixent l'objectif de création d'au minimum 150 emplois directs sur la période 2012 - 2014.

Article 3 – Périmètre retenu.

Dans la mesure où les restructurations de défense affectent essentiellement l'agglomération de Chartres, la majorité des actions retenues dans ce contrat, concerne plus particulièrement le périmètre de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole ».

Article 4 – Durée.

Le présent Plan Local de Redynamisation prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible 24 mois.

Article 5 – Actions de redynamisation.

Trois axes prioritaires sont retenus pour le présent contrat.

- *Axe 1 : actions collectives vers les entreprises : Promouvoir les savoir-faire des entreprises du territoire auprès de donneurs d'ordres proches géographiquement pour les aider à capter de nouveaux marchés, accompagnement des PME-PMI dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de prospection commerciale PMI*

- *Axe 2 : Aide au maintien et à la création d'emploi : soutien direct à la création d'emploi par le FRED, et appui à la construction d'une pépinière d'entreprises.*

- *Axe 3 : promotion de l'attractivité économique du territoire*

En complément de ces actions, le territoire bénéficiera d'un accompagnement à la prospection par le biais du marché financé par la défense. Un cahier des charges sera rédigé et le prestataire sélectionné après le démarrage du PLR.

Article 6 – Contributions financières.

Le PLR, conclu à hauteur de 7 197 750€, s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat au titre de crédits FRED / FNADT d'un million d'euros.

B fg h / H. K

Les collectivités territoriales et les partenaires signataires consolideront les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint en annexe.

Article 7 – Validation des dossiers.

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

Article 8 – Gouvernance du contrat de redynamisation de site de défense

Le préfet d'Eure-et-Loir est le coordonnateur du Plan Local de Redynamisation. Il assure le pilotage du dispositif par l'intermédiaire du comité de site de défense de Chartres, qui se réunit régulièrement pour examiner l'avancement du contrat et les résultats obtenus.

Le comité de site de défense de Chartres a un rôle de coordination, d'orientation et de décision. Il regroupe la plupart des acteurs économiques et sociaux du département.

Il est ainsi composé :

- le Préfet d'Eure-et-Loir ou son représentant, qui en assure la présidence,
- Le Président de la Communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE,
- Le Maire de CHARTRES,
- le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) d'Eure-et-Loir,
- Le Président du Conseil Régional de la région Centre,
- Le Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir,
- Le Directeur de la Banque de France,
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations du Centre,
- Un représentant du Ministère de la Défense – DAR,
- Le Délégué Militaire Départemental,
- La Déléguée Régionale aux Restructurations de Défense du Centre,
- Le Médiateur Mobilité Centre,
- Le pharmacien en chef, commandant de l'ERSA de CHARTRES,
- Le Médecin Général, directeur des approvisionnements en produits de santé,
- Un représentant de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR),
- un représentant de l'unité territoriale d'Eure-et-Loir de la DIRECCTE Centre,
- le Président de la Chambre Territoriale de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir,
- le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir,
- le Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir,
- le Président du MEDEF d'Eure-et-Loir,
- le Président de la CG-PME d'Eure-et-Loir,
- le Président du CODEL,
- le Directeur de la Maison des entreprises et de l'emploi de Chartres,
- Les entreprises ayant signé une convention de revitalisation avec l'Etat
- Les représentants des syndicats CGT, CFE/CGC, CFTC, UNSA,
- Les Parlementaires d'Eure-et-Loir

Les membres du comité de site de défense de Chartres pourront se faire représenter et être, le cas échéant, accompagnés de leurs collaborateurs.

B f3 n ← H. K

Le suivi du Plan Local de Redynamisation sera assuré par un comité technique, animé par le secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, et sera ainsi composé des directions générales :

- du Conseil régional du centre,
- du Conseil général d'Eure-et-Loir,
- de Chartres Métropole,
- de la CCI,
- de la Chambre de métiers et de l'Artisanat,
- du CODEL
- de l'UT 28 -DIRECCTE Centre,
- de la DDFIP 28,
- de la Maison des entreprises et de l'emploi de Chartres

Ainsi que de :

- la Déléguée aux Restructurations de Défense
- les porteurs des actions du PLR et les prescripteurs s'ils le souhaitent.

Le comité technique constitue un lieu de partage d'informations entre les principaux acteurs du développement économique. Ses membres sont tenus au respect du secret professionnel.

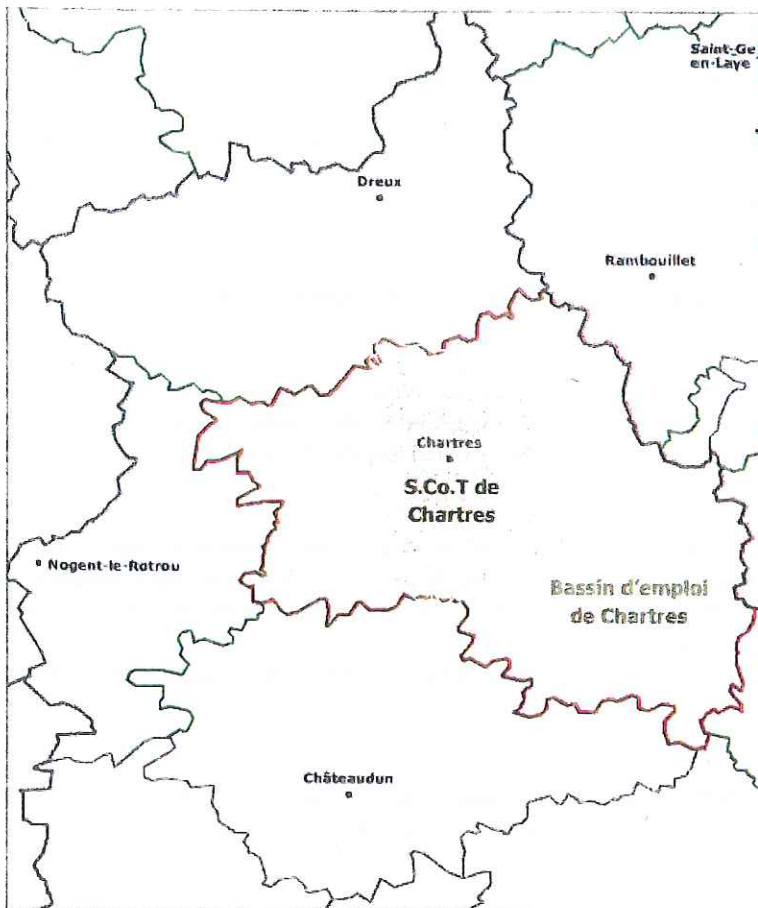
Il se réunit autant que de besoin, en principe une fois par trimestre. Le secrétariat en est assuré par les services préfectoraux.

Au cours de sa mise en œuvre, le Plan Local de Redynamisation peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de site de défense pour validation. Dans ce cadre, le comité de site de défense examinera une fois par an l'état de consommation des crédits et à l'évolution des indicateurs de réalisation de chacune des actions à partir des données fournies par l'outil de suivi (PRESAGE), procédera à une évaluation des actions du PLR et, si nécessaire, à des réaffectations.

VB fg n → H. M

- II - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES : UN DEFICIT MIGRATOIRE – source INSEE



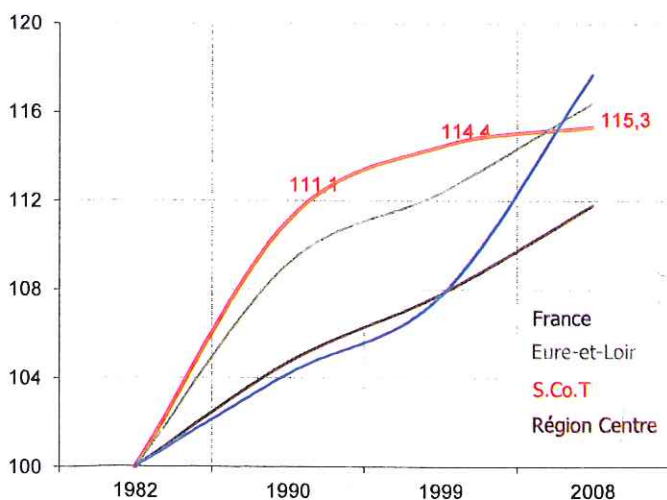
S.Co.T de Chartres

39 communes
Population (2008) 114 778
Population active (2007) 56 802
Nombre d'établissements (2009) 5 464
Nombre d'emplois (2007) 54 764

Le S.Co.T de Chartres représente 27% de la population eurélienne. A noter que la population municipale est de 114 778 et la population légale totale de 118 838*

*il s'agit de la population municipale + la population comptée à part (les personnes rattachées administrativement à leur commune et les personnes ayant une résidence habituelle dans une autre commune et conservant un lien avec cette commune (étudiants notamment))

Evolution de la population depuis 1982 (indice base 100 en 1982) – comparatif S.Co.T et Eure-et-Loir – INSEE RP



Détail de la croissance démographique sur le S.Co.T

	82-90	90-99	99-07
Tx de croissance annuel	+0,4	+0,4	+0,1
Du au solde naturel	+0,4	+0,9	+0,6
Du au solde migratoire	0,0	-0,5	-0,5

Ce qu'il faut retenir :

- La population est fortement concentrée sur la zone urbaine de Chartres (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Le Coudray, Lèves, Luisant et Champhol).
- La population dans son ensemble est relativement jeune. Cependant, la moyenne d'âge va progresser inéluctablement dans les années à venir.
- La croissance démographique enregistrée depuis 1990 est relativement faible.

Entre vieillissement de la population et solde migratoire négatif : quid de la croissance de la population ? Ou comment rendre le territoire attractif ?

Comment maintenir la croissance démographique du S.Co.T ? Basé sur le solde naturel, cet équilibre est très fragile. Le vieillissement de la population devrait entraîner à terme une diminution des naissances. Par conséquent, le solde naturel ne compensera plus le solde migratoire déficitaire depuis de nombreuses années. La croissance de la population est donc liée à l'attractivité du territoire.

Il semble nécessaire d'éviter la fuite de la population hors des frontières du S.Co.T et d'attirer une population en âge de travailler pour maintenir l'équilibre. Les nombreuses migrations résidentielles peuvent s'expliquer par un phénomène de périurbanisation, par des départs nombreux jeunes qui poursuivent leurs études (« faute d'universités » sur Chartres) et par leur non-retour puisqu'ils décident de débiter leur carrière professionnelle hors du S.Co.T.

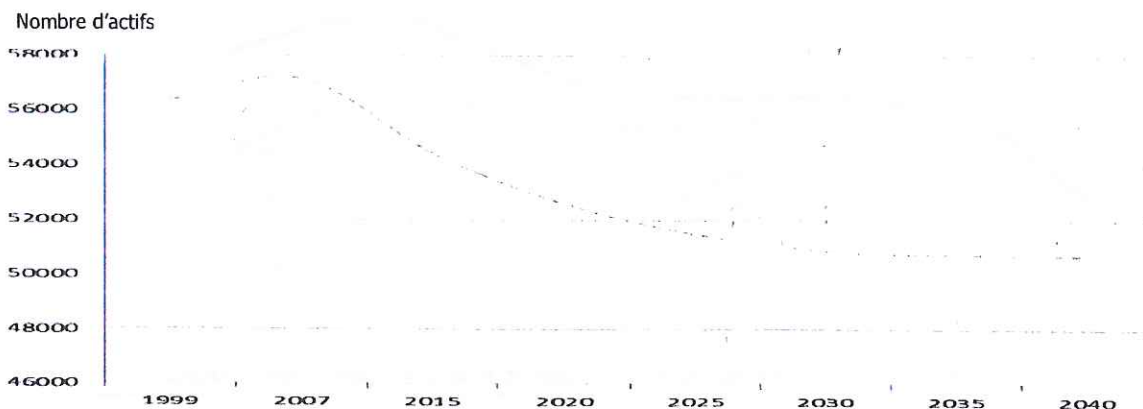
Le développement économique pourtant dynamique et porteur de croissance de l'emploi ne permet pas à lui seul de maintenir la population résidente et d'attirer une population exogène.

Il est nécessaire de maintenir la population résidente et attirer une population en âge de travailler, de réduire les migrations pendulaires, et de motiver les jeunes diplômés à débiter leur carrière sur le territoire.



Evolution et renouvellement : des actifs vieillissants et en diminution dans les années à venir

Evolution de la population active sur le S.Co.T jusqu'en 2007 et projections à l'horizon 2040 – INSEE (méthode omphale)



	1999	2007	2015	2020	2025	2030	2035	2040
Taux de relève*	1,23	1,07	1,00	0,98	1,01	1,10	1,10	1,07
Taux de renouvellement**	19,7	23,5	25,2	25,2	25,1	23,9	24,0	24,3

*taux de relève : exprime le nombre d'actifs de moins de 30 ans pour un actif de plus de 50 ans

**taux de renouvellement : exprime le potentiel de départs en retraite dans les 10 ou 15 ans à venir

Comment assurer la relève et maintenir l'équilibre emploi/ressource ?

On note 4 points importants :

- La population active a faiblement progressé depuis 1999,
- Les actifs en emploi dans l'industrie ont nettement diminué
- Les actifs sont de plus en plus qualifiés,
- Les actifs sont de plus en plus diplômés,
- Selon les projections Omphale, la population active devrait diminuer à court, moyen et long terme.

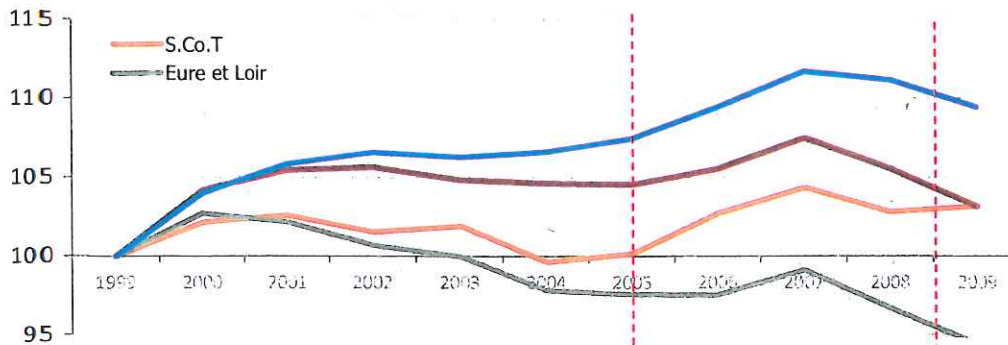
Entre le vieillissement et la diminution de la population active, tout en prenant en compte l'élévation constant du niveau de qualification des actifs en emploi, comment assurer la relève et maintenir l'équilibre emploi/ressource ?

La question du renouvellement de la population active est au cœur du dynamisme économique du territoire et deviendra un élément central au moins jusqu'en 2025 pour les entreprises du territoire. D'ailleurs, la question du déficit migratoire (vue en première parti de l'étude) n'en est que plus importante. Globalement l'équilibre emploi/ressource permet une certaine réactivité économique. Elle permet aux entreprises de s'appuyer sur une main d'œuvre potentielle présente, employable rapidement, connaissant le territoire etc. Si cet équilibre est remis en cause localement, les établissements iront au-devant de difficultés de recrutement et de renouvellement de leur population salarié vieillissante. C'est à la fois le dynamisme et la transmission des savoirs qui peut être défaillante.

Il faut accompagner les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des compétences.

Croissance de l'emploi salarié sur le S.Co.T

Evolution des effectifs salarié depuis 1999 (indice 100 en 1999) – Pôle Emploi



Croissance de l'emploi, secteur tertiaire surreprésenté, industrie bien implantée mais fragile

Ce que l'on peut souligner :

- Malgré la récente crise économique, et un fléchissement de l'activité sur le S.Co.T, l'emploi a progressé de manière significative au sein d'un département qui est en décroissance. Le bassin d'emploi est donc dynamique et les entreprises relativement solides.
- Le secteur tertiaire, fortement représenté localement, a porté la croissance de l'emploi dans son ensemble. Notons tout de même, la baisse des activités de service aux entreprises (« activités spécialisées, scientifiques etc. ») alors même qu'elles sont en progression au niveau national.
- L'emploi dans le secteur de la construction a connu la progression la plus forte grâce à une politique de grands travaux menée dès 2004.
- Le secteur industriel subi, depuis 1999, une baisse quasi-constante de ses effectifs. Notons tout de même qu'au regard de la dégradation de la situation économique au plan mondial, le territoire semble disposer d'un tissu industriel assez sain. Sur la période récente, depuis 2007, l'industrie locale n'a pas connu d'importants sinistres en dehors des deux plans sociaux de la société Maflow (220 emplois) et la fermeture de Jaeger Controls (150 emplois). Les secteurs parfums-cosmétiques et pharmaceutiques ont maintenu un niveau de production assez soutenu. Des industries plus traditionnelles telles qu'Hydro, Fauchoux, MTS, Asco Jouco Matics ont rationalisé leurs outils de production locaux ou orienté leurs productions sur de nouveaux marchés et ajusté leurs effectifs, ce qui a permis a priori de conforter leurs positions sur le territoire. Restent quelques incertitudes concernant l'avenir de la sous-traitance liée à l'industrie automobile.

L'industrie possède des entreprises solides et dynamiques :

- de grands établissements issus des filières cosmétiques et pharmaceutiques qui créent des emplois.
- de nombreuses industries plus « traditionnelles » qui ont réussi à rationaliser leurs outils de production.
- L'industrie possède également des industries plus fragiles : les établissements de sous-traitance industrielle :
- Les filières cosmétique et pharmaceutique s'appuient sur un faible nombre d'entreprises sous-traitantes. La majeure partie des entreprises sous-traitantes du territoire travaillent donc pour des donneurs d'ordre situés à l'extérieur du S.Co.T. De par leur dépendance, elles sont plus exposées et plus fragiles en période de conjoncture défavorable. Leurs effectifs ont considérablement diminué depuis la crise.

Enfin, notons qu'au sein du secteur tertiaire pourtant porteur et dynamique, les effectifs des activités de service aux entreprises ont nettement diminué.

Soutenir les activités de sous-traitance industrielle et de service aux entreprises semble primordial sur le S.Co.T. La fragilisation de la crise justifie, sans doute, l'intensification des actions pour aider ces établissements à trouver des parts de marché nouvelles.

Surreprésentation des créations dans le secteur des services et sous-représentation dans l'industrie.

Nombre de créations pour 10 000 habitants de 2006 à 2009 - INSEE

	2006	2007	2008	2009
S.Co.T de Chartres	42,3	48,6	44,7	81,9
Eure-et-Loir	37,9	42,8	41,6	79,3
Région Centre	40,5	44,9	45,5	79,3
France	54,4	61,0	61,9	102,8

Taux de création en 2009 par secteur - INSEE

	Industrie	Construction	Commerce	Autres services	Tous secteurs
S.Co.T de Chartres	9,2	15,6	19,1	24,3	20,3
Eure-et-Loir	9,2	15,7	20,9	19,9	18,4
Région Centre	10,0	16,5	20,0	17,8	17,4
France	12,9	18,9	18,0	18,4	17,9

Au sein d'une région peu dynamique, le S.Co.T semble posséder une bonne capacité de création. Au regard du niveau national et des outils jalonnant le parcours du créateur, le territoire peut se doter d'outils pouvant dynamiser les initiatives et renforcer leur réussite

Ce qu'il faut souligner :

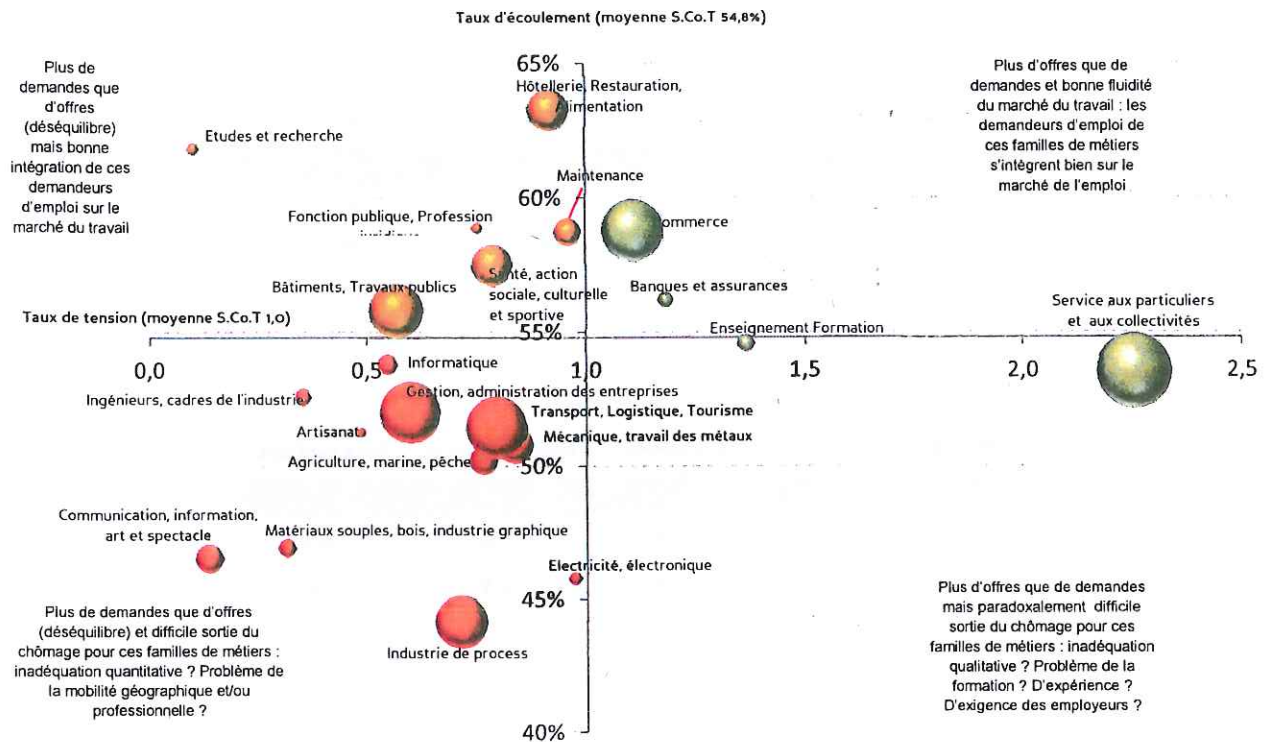
- Les créations d'entreprises sont de plus en plus nombreuses. Relativisons cette croissance qui est en partie la conséquence de la crise, des velléités de sortie du chômage des demandeurs d'emploi et de la mise en place de l'auto-entrepreneuriat. Dès lors, on peut se poser la question de la fragilité de ces créations.
- Le nombre de créations dans le secteur des services est surreprésenté.
- Le nombre de créations dans le secteur de l'industrie est sous-représenté.
- Le taux de survie des entreprises créées sur l'aire urbaine et le bassin d'emploi est relativement bon (comparativement aux moyennes régionales et nationales).
- Les entreprises créées sont globalement davantage créatrices d'emploi qu'en moyenne.
- Il manque une structure d'hébergement dans les étapes jalonnant le parcours du créateur.

Le territoire bénéficie de nombreuses créations pérennes et créatrices d'emplois. Il semble possible, pourtant, d'agir sur l'amélioration de la pérennité des entreprises. Si le parcours du créateur est facilité par la présence de nombreux organismes de soutien, en revanche il manque une structure d'hébergement. La mise en place d'une telle structure permettrait de renforcer les projets d'entreprises. L'objectif étant que les entrepreneurs s'installent durablement sur le territoire et créent des emplois.

7. MARCHÉ DU TRAVAIL : décalage grandissant entre l'offre et la demande – source Pole emploi / INSEE

Des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour les demandeurs d'emploi

Matrice taux d'écoulement / taux de tension de la demande par domaine professionnel en 2010 – Pole emploi



LE MARCHÉ DU TRAVAIL : entre les difficultés d'insertion des demandeurs d'emploi et les difficultés de recrutement des employeurs, un constat, le décalage grandissant entre le niveau de formation des chômeurs et le niveau de qualification toujours plus élevé des métiers

Ce qu'il faut retenir :

- Le volume de demandeurs d'emploi a considérablement augmenté sur le S.Co.T depuis 2008.
- Si toutes les tranches d'âge sont touchées, notons que les séniors ont connu la progression la plus forte et qu'il existe un fort indice de chômage concernant les moins de 25 ans.
- Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an) a nettement augmenté.
- La majorité des demandeurs d'emploi est peu qualifiée.
- Plus de la moitié des familles de métiers peinent à s'insérer durablement sur le marché du travail. Le nombre d'inscrits au chômage est très supérieur aux offres proposées.
- Quantitativement, on observe peu de tensions au recrutement.
- Qualitativement, les employeurs cherchant une main d'œuvre qualifiée peinent à satisfaire leurs offres.

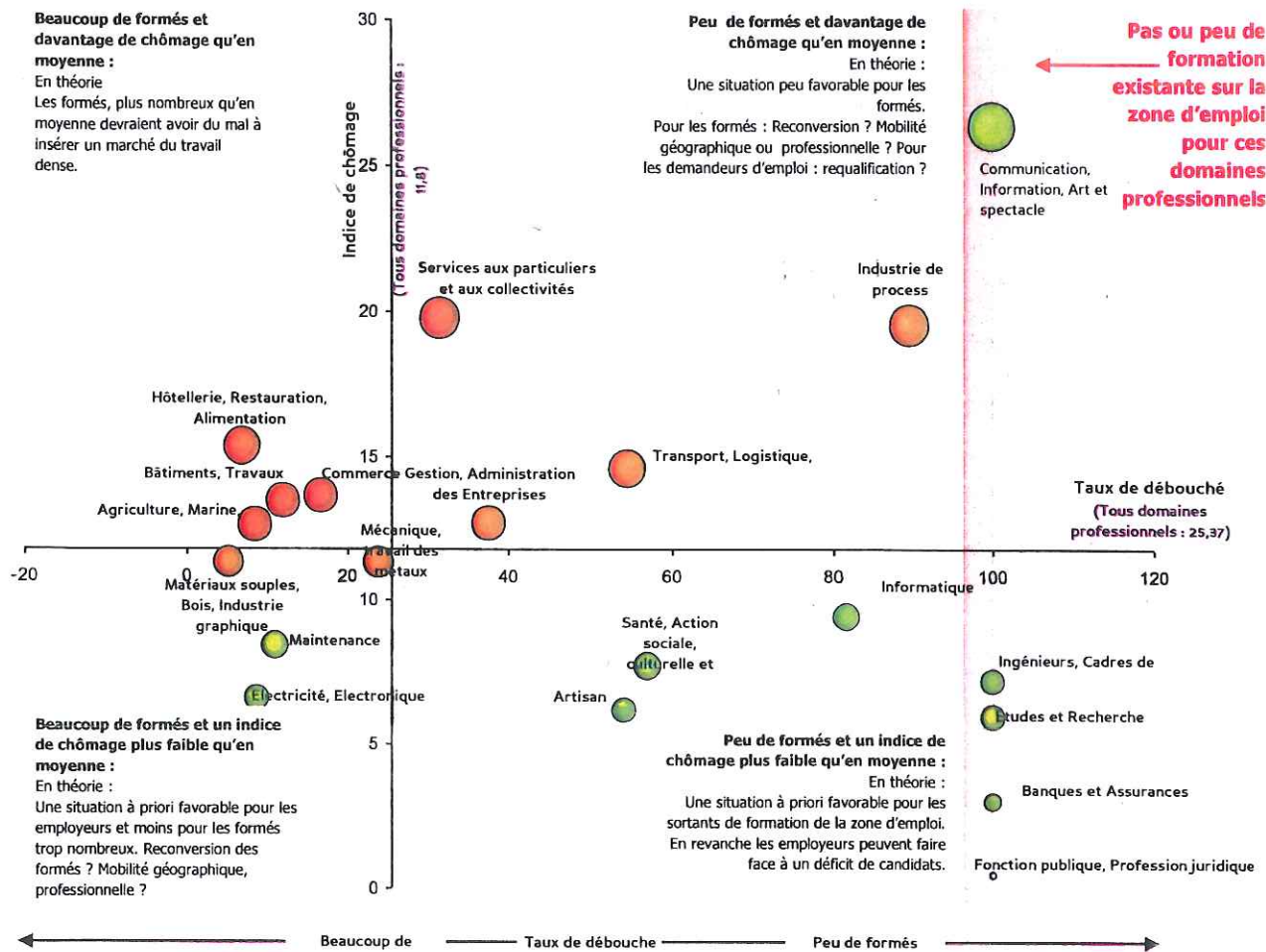
Le marché du travail est saturé, les demandeurs d'emploi peinent à sortir du chômage. L'augmentation des niveaux de qualification des emplois et les tensions à la demande créent des décalages entre les demandeurs et les emplois. D'un côté, les plus fragiles (demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés, chômeurs de longue durée ou séniors) n'ont pas ou plus les compétences en adéquation avec les postes proposés (dont le niveau a progressé). Il est nécessaire pour eux d'accéder à des outils de formation pour bénéficier d'une mobilité professionnelle. De l'autre, les employeurs, malgré de nombreux demandeurs, ne parviennent pas à recruter rapidement et se montrer réactif. Ils risquent par conséquent de ne pas pouvoir satisfaire des commandes ou de développer leur activité.

Il est nécessaire d'aider ces demandeurs d'emploi à accéder à des outils de formation leur permettant d'être mobile professionnellement et d'acquérir les compétences en adéquation avec les besoins des employeurs.



Observation de la relation emploi-formation sur le bassin d'emploi de Chartres en 2010

Matrice emploi/formation : croisement des indices de chômages et des taux de débouché par domaines professionnels



Appareil de formation initiale peu dimensionné

Face aux problématiques de déficit migratoire, de baisse de la population active, de décalage entre l'augmentation des niveaux de qualification des emplois et de faible niveau de formation des demandeurs d'emploi, les employeurs du territoire qui recherche une main d'œuvre compétente doivent pouvoir compter sur un appareil de formation suffisamment dimensionné. S'ils peuvent compter sur des étudiants avec un bon niveau de qualification en revanche, le faible nombre de sortants de formation par domaine professionnel, ainsi que la fuite de certains formés vers d'autres régions à la fin de leurs études et l'absence de centre universitaire deviennent des problématiques pour le dynamisme économique du territoire.

Il semble important de conforter et de structurer une offre de formation en adéquation avec les besoins des acteurs économiques.